

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017

N° CT2017.5/095-2

L'an deux mil dix sept, le vingt huit septembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Ange CADOT, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Sylvie GERINTE à Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPRez à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry HEBBRECHT.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/095-2



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/095-2

N° CT2017.5/095-2

**OBJET :** **Voirie et parcs de stationnement** - Attribution du marché relatif aux travaux de requalification de la rue Dauphine à Sucy-en-Brie - Lot n°2 : Travaux d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment les articles 28 et 42 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment les articles 27 et 34-I ;

VU la décision du Président n°DC2017/187 du 26 avril 2017 adoptant la convention constitutive de groupement de commandes avec la commune de Sucy-en-Brie relative aux projets divers de travaux de voirie ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication le 12 mai 2017 et publié sur le site du MONITEUR, relatif aux travaux de requalification de la rue Dauphine à Sucy-en-Brie ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence rectificatif envoyé pour publication le 1<sup>er</sup> juin 2017 et publié sur le site du MONITEUR, relatif au lot n°2 « Travaux d'assainissement » concernant le marché de travaux de requalification de la rue Dauphine à Sucy-en-Brie ;

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ses compétences en matière de voirie et d'assainissement, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/095-2

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

souhaite procéder aux travaux de requalification de la rue Dauphine à Sucy-en-Brie ;

**CONSIDERANT** qu'afin de coordonner les procédures de passation des marchés de travaux, la commune de Sucy-en-Brie et le Territoire ont constitué un groupement de commandes dont ce dernier est le coordinateur ;

**CONSIDERANT** que compte-tenu de la nature des prestations et du montant de l'estimation (1 350 000 € HT), la consultation est passée selon la procédure adaptée de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et scindée en trois lots comme suit :

<b>N° de lot</b>	<b>Désignation du lot</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Délai d'exécution</b>	<b>Estimation</b>
<b>1</b>	Travaux de voirie	Grand Paris Sud Est Avenir	5 mois	<b>642 506,09 € HT soit 771 007,31 € TTC</b>
<b>2</b>	Travaux d'assainissement		3 mois	<b>565 625,00 € HT soit 678 750,00 € TTC</b>
<b>3</b>	Travaux d'enfouissement des réseaux	Sucy-en-Brie	4 mois	<b>252 383,20 € HT soit 302 859,84 € TTC</b>

**CONSIDERANT** qu'à la date de remise des offres, quatre offres ont été reçues pour le lot n°2 « Travaux d'assainissement » ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de l'analyse des offres remises, le groupement France Travaux (mandataire) – Valentin a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/095-2



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017

**ARTICLE 1** : **ATTRIBUE** le marché relatif aux travaux de requalification de la rue Dauphine à Sucy-en-Brie – Lot n°2 : Travaux d’assainissement – au groupement France Travaux (mandataire) - Valentin.

**ARTICLE 2** : **DIT** que le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 546 718,20 € HT.

**ARTICLE 3** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents afférents à leur passation.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/095-2